DELIBERATION N° 17

Marchés de travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :32

LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'un appel d'offres ouvert a été lancé selon les articles 33, 56, 57 à 59 du Code des Marchés Publics et est décomposé en 3 lots :

Lot n°	Désignation	Montant annuel minimum HT (première période)	Montant minimum HT (cumul périodes suivantes)
1	Travaux de voirie	500 000,00 €	1 500 000,00 €
2	Fourniture et mise en œuvre d'asphalte	30 000,00 €	90 000,00 €
3	Fourniture de produits routiers sans livraison	30 000,00 €	90 000,00 €

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, il s'agit d'un marché à bons de commande multi-attributaire, d'une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site Internet de la Ville de Dieppe et sur le site de dématérialisation (marches.publics-info) le 15 mars 2013, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 19 mars 2013 et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 20 mars 2013.

Les critères de choix sont les suivants selon les lots :

Lot N° 01

1. Prix des prestations (pondération : 60)
2. Valeur technique (pondération : 30)
3. Délai d'exécution (pondération : 10)

Lot N° 02

1. Prix des prestations (pondération : 60)
2. Valeur technique (pondération : 30)
3. Délai d'exécution (pondération : 10)

Pour les lots 1 et 2, le critère Prix des prestations est décomposé comme suit :

- 10 pour chacun des 4 chantiers type (DQE)
- 20 pour le BPU

La valeur technique (pondération 30) pour les lots 1 et 2 sera appréciée à partir des sous-critères suivants :

Capacités techniques propres au marché (24/30) soit :

- les moyens humains mis en place pour honorer les commandes (nombre d'équipes, attestation de formation du personnel sur le matériel, qualification du personnel)
- les moyens techniques mis en place par commande, équipements prévus pour le chantier, la sécurité du chantier (signalisation, équipements réglementaires)
- Laboratoire de contrôle

- Performances en matière de qualité et de développement durable (6/30) soit :

- Exigences qualité (sécurité, environnement, caractéristiques et provenance des principales fournitures, références des fournisseurs correspondants)
- Dispositions prises par l'entreprise pour le suivi et la traçabilité des déchets de chantier,
- Dispositions prises par l'entreprise pour l'utilisation de matériaux recyclés
- Mesures prises pour la réduction des nuisances.

Les capacités techniques et performances en matière de développement durable seront décrites dans le mémoire technique par le candidat.

Le critère "délai d'exécution" sera apprécié sur les éléments suivants :

- moyens d'intervention en cas d'urgence
- fourniture d'un planning d'exécution des commandes
- délais de réalisation des plans d'exécution et de récolement.

Lot N° 03

1. Prix des prestations (pondération : 35)
2. Valeur technique (pondération : 50)
3. Délai de livraison ou d'exécution (pondération : 15)

Le critère Prix des prestations est décomposé comme suit :

- 5 pour chacun des 3 chantiers type (DQE)
- 20 pour le BPU

La valeur technique (pondération 50) sera appréciée par les sous-critères suivants :

- Caractéristique du site de production permettant la mise en œuvre optimale des produits routiers chargés sur ce site (34/50) :
  - La durée limite d'utilisation optimale des produits au départ du site de chargement, pour un transport des marchandises assuré avec les moyens de la ville (camions bennes bâchés).

- Capacités techniques propres au marché (8/50) :
  - Moyens humains mis en place pour honorer les commandes,
  - Moyens techniques mis en place,
  - Laboratoire de contrôle.

- Performances en matière de qualité et de développement durable (8/50) :
  - Exigences qualité (caractéristiques et provenance des principales fournitures)

L'avis d'appel d'offres ouvert a fixé au 7 mai 2013 à 16 h 30 la date limite de réception des offres.

10 sociétés ont retiré un dossier de consultation. 5 sociétés ont fait parvenir une offre dans les délais.

Le 15 mai 2013, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis. Toutes les candidatures ont été retenues.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 juin 2013, au vu des critères de choix et des rapports d'analyse, a émis les avis suivants :

- lot n° 1 "Travaux de Voirie" : proposition de déclarer la procédure relative à ce lot sans suite, pour motif d'intérêt général.

Les membres de la commission considèrent qu'il est nécessaire de redéfinir le besoin. Le poids relatif des différents chantiers-type et du sous critère BPU ne leur parait pas représentatif des dépenses réellement engagées par la ville. La CAO souhaite que l'équilibre des composants du critère prix soit revu afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des besoins réels de la ville et ceci d'autant plus que les candidats n'ont pas remis tous les documents techniques permettant de se forger un avis.

- lot n° 2 "Fourniture et mise en œuvre d'asphalte" : report de la décision d'attribution au 19 juin 2013

- lot n° 3 "Fourniture de produits routiers sans livraison" : report de la décision d'attribution au 19 juin 2013

Lors de la séance en date du 19 juin 2013 et au vu des critères de choix et des rapports d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir les opérateurs économiques suivants :

- pour le lot n° 2 "Fourniture et mise en oeuvre d'asphalte" :

1 - ASTEN
2 - SMAC
3 - Groupement solidaire Eurovia Haute-Normandie et Eurovia Aubervilliers

- pour le lot n° 3 "Fourniture de produits routiers sans livraison" :

1 - Groupement solidaire Eurovia Haute-Normandie et CBN

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 juin 2013

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces en découlant, avec les différents opérateurs économiques, pour les lots n° 2 et n° 3,

- de déclarer sans suite le lot n° 1 pour motif d'intérêt général.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean-Claude - Conseiller indépendant,**
- **7 «abstentions» : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire